



Aqueduc Festival



06
07
juin
2025

Appel à candidature Tremplin 1^{ère} édition

Organisateurs : Ville de Chaponost et MJC de Chaponost

Présentation

Des **arches millénaires** qui s'élèvent face à une **vue imprenable sur Fourvière**, un horizon dégagé où se profile au loin la ligne de crête du Mont Blanc, autant d'éléments qui font du **site du Plat de l'Air** à Chaponost (ouest lyonnais, 12 km de Lyon) un **cadre historique très évocateur et propice** à en faire un **lieu festif**.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Chaponost a toujours envisagé la restauration de l'aqueduc comme un préalable à pouvoir en faire un **lieu culturel et touristique** incontournable du territoire.

Les **vendredi 6 & samedi 7 juin 2025** se tiendra la première édition de l'**Aqueduc Festival / groove & food** à Chaponost. 3 000 festivaliers sont attendus chaque soir pour venir applaudir une **programmation résolument groove** :

	vendredi 06 juin	samedi 07 juin
18h30 - 19h15	Tremplin	Tremplin
19h30 - 20h30	Pamela Badjogo	Anaïs MVA
21h - 22h30	Brooklyn Funk Essentials	Julien Granel
23h - 00h30	Earth, Wind and Fire Experience by Al McKay	Caravan Palace



Talent de demain

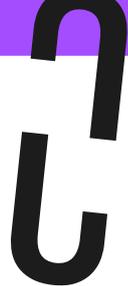
Afin de débiter **chaque soirée**, l'Aqueduc Festival propose à un groupe ou à un artiste – vainqueur du Tremplin, de se **produire sur la grande scène** devant le public et dans des conditions professionnelles. Ce projet contribue à soutenir l'**émergence artistique** de la région AURA.

Tous les candidats doivent être âgés d'**au moins 18 ans** à la date du 31/05/2025 et avoir envoyé leur candidature entre le **3 et le 25 février 2025**.

L'inscription est gratuite.

+ d'infos :  **aqueducfestival et sur le site aqueduc-festival.fr**

commune de
nChaponost



Prix pour les gagnants

Les prix annoncés ci-dessous **seront présentés à l'issue de l'audition du tremplin**, après le vote du jury :

- Pour deux groupes ou artistes : **une prestation scénique dans le cadre de l'Aqueduc Festival le vendredi 6 ou le samedi 7 juin 2025** sur la grande scène. **Cette prestation sera rémunérée** soit dans le cadre de la signature d'un contrat de cession avec la mairie de Chaponost nécessitant la fourniture d'une facture correspondante avec numéro de SIRET pour un montant de 1 000 € soit avec un cachet d'intermittent selon les conditions de la convention collective pour chaque musicien et chaque technicien présent dans la limite de 1 000 € (coût employeur) comme montant total pour l'ensemble du groupe.
- Pour l'ensemble des finalistes : **des invitations pour l'Aqueduc Festival.**



Critères de participation

- Avoir **18 ans ou plus.**
- **Esthétique musicale** dans le champ du groove.
- Être domicilié dans la **région AURA.**
- **Présentation de compositions** uniquement (reprises non acceptées).
- Être en capacité de jouer **45 minutes.**



Pièces à fournir pour valider l'inscription

Pour que l'inscription soit validée, chaque groupe ou artiste **devra obligatoirement envoyer avant le 25 février 2025 :**

- **le formulaire** en ligne complété,
- **1 texte de présentation** du projet / bio (deux pages maximum),
- **la liste de 2 concerts passés** les plus importants / significatifs du groupe (date, lieu / festival),
- **le nombre d'enregistrements** du groupe au moment de l'inscription (en précisant EP, LP),
- **1 photo HD** du groupe (de presse ou live),
- **1 titre audio** (au maximum 3 titres, live acceptés),
- **1 vidéo live** (au maximum 3 vidéos, clips acceptés),
- **1 fiche technique.**

[Lien vers le formulaire à compléter en ligne](#)





Déroulement des auditions

Le jury sélectionnera **quatre groupes** et annoncera le nom des finalistes le **lundi 3 mars à 18h** sur les comptes Facebook et Instagram de l'Aqueduc Festival. À savoir que **les votes des internautes sur la page Facebook et Instagram du festival seront consultés et pris en compte**, mais ne seront pas décisifs concernant les choix du jury. Ces choix seront effectués sur des critères musicaux, mais aussi au regard de tous les éléments demandés lors de l'inscription, ainsi que sur la **cohérence avec le reste de la programmation** de cette première édition du Festival.

Ainsi, **quatre groupes / artistes seront invités à passer une audition à l'Auditorium de Chaponost** situé dans la médiathèque le **samedi 15 mars 2025 après-midi** (horaire de passage précisé ultérieurement) devant le jury.

Chaque groupe finaliste sera **contacté individuellement par les équipes de l'Aqueduc Festival** afin de répondre au mieux à leurs exigences techniques et pour définir un horaire de passage et de balances sonores. L'**ordre de passage** sera établi en fonction des contraintes techniques et **sera communiqué aux participants** après qu'ils aient tous été contactés.

Chaque set devra durer **30 minutes**. Chaque groupe peut venir avec **sa propre équipe technique** (techniciens son et lumière). Sans cela, l'accueil technique sera assuré par l'équipe de la salle. **Aucune rémunération n'est prévue pour les participants**, mais ils pourront **bénéficier du matériel technique** de la salle. Les groupes ou artistes finalistes pourront venir **accompagnés de deux personnes maximum** pour faire partie du public. Composition du jury :

- Ville de Chaponost,
- MJC de Chaponost,
- Mediatone & BAAM Productions (prestataires de la Ville de Chaponost).

Le public présent lors de l'audition, composé de bénévoles de l'Aqueduc Festival, **prendra part également au vote**.

Le jury se réunira juste après les auditions pour **délibérer et annoncer les deux grands gagnants**. La prestation scénique des finalistes sera décisive pour la sélection des deux projets gagnants.





Données personnelles

Pour participer au tremplin, les participants doivent **renseigner un certain nombre de données personnelles** telles que leur nom, leur prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse électronique, sans que cette liste ne soit exhaustive. Ces données personnelles sont collectées par la Ville de Chaponost (ci-après dénommés les Organisateur) dans un fichier informatique déterminé et sont **nécessaires à la prise en compte de leur participation** et à la détermination du projet gagnant.

Ces données personnelles sont destinées à la Ville de Chaponost **dans le cadre de l'organisation du présent tremplin** (Tremplin Aqueduc Festival) et de l'organisation de l'Aqueduc Festival. Les Organisateur s'engagent à **ne pas céder à des partenaires, ni utiliser à des fins commerciales** les données personnelles collectées des participants.

Afin de protéger au mieux les données personnelles des participants, **les Organisateur s'engagent à respecter le règlement européen** : Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après dénommé RGPD). Les Organisateur **s'engagent à conserver ces données personnelles en respectant la durée légale de conservation prévue par la CNIL.**

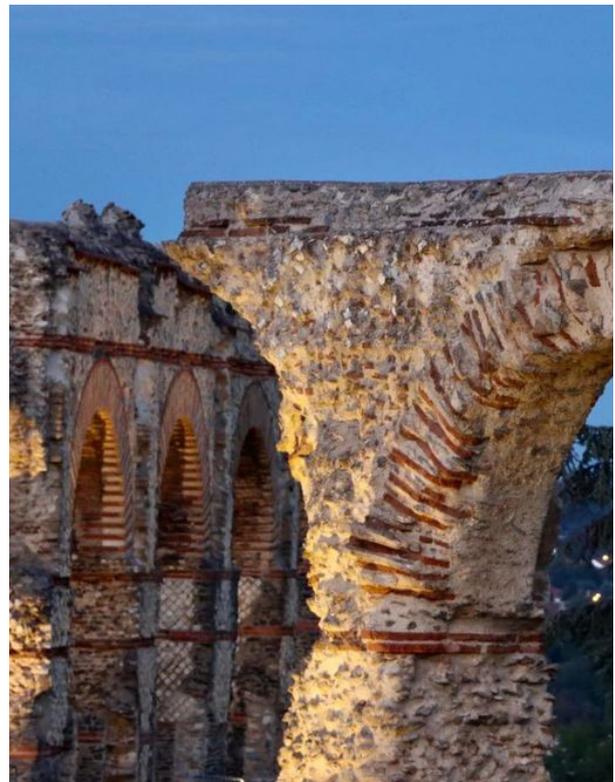
Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au RGPD, **les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition sur l'utilisation de ses données personnelles** en adressant une demande expresse à aqueduc.festival@mairie-chaponost.fr

Remboursement des frais

Le présent tremplin **est gratuit et sans obligation d'achat.**

Les accès au site internet de l'Aqueduc Festival s'effectuant sur **une base gratuite ou forfaitaire** (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) **ne pourront donner lieu à aucun remboursement** dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au Site et de s'inscrire au Tremplin, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les frais de transports engendrés pour venir à l'audition ainsi qu'à l'Aqueduc Festival en cas de sélection **sont à la charge des personnes sélectionnées.**





Droit à l'image

Dès leur inscription, **les participants acceptent de céder leur droit à l'image**. La Ville et ses partenaires sont autorisés à communiquer le nom du groupe et à diffuser photos et vidéos pour assurer la communication et la promotion des participants au tremplin (diffusion sur Internet et presse), **sauf avis contraire des candidats lors de l'inscription**. Ce droit à l'image ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.

Le tremplin Aqueduc Festival **est susceptible de faire l'objet de captations photos et/ou vidéos** (ci- après dénommé les Captations) à des fins de promotion et de communication des activités des Organisateur sur tout support connu et inconnu à ce jour.

En participant au tremplin Aqueduc Festival, **les candidats acceptent l'utilisation, l'exploitation et la diffusion, de tout ou partie des Captations sur lesquelles ils apparaissent, sans limitation de temps ou de territoire**, par Les Organisateur, pour la promotion et/ou la communication de leurs activités.

Les Organisateur **s'interdisent de procéder à une exploitation, une diffusion et/ou une utilisation des Captations susceptible de porter atteinte à la réputation du ou des personnes du projet, à leur dignité et/ou à leur intégrité**. Les Organisateur s'engagent à respecter la législation relative **au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée**.



Règlement des litiges

Tout candidat **ne respectant pas un des différents articles du présent règlement se verra éliminé du concours**.

La participation des artistes implique **l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement**. Toute difficulté relative à l'application ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée par les organisateurs.

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés **à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du présent concours**.

